



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
DEPARTEMENT DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE



VILLE DE
GENÈVE
DEPARTEMENT DES
AFFAIRES CULTURELLES



ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE
DE CHAMBRE DE GENEVE

RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2002-2005 entre

*

**le Département de l'instruction publique de la
République et Canton de Genève (DIP)**

ci-après le Canton

*

**le Département des affaires culturelles de la
Ville de Genève (DAC)**

ci-après la Ville

*

et l'Association de l'Orchestre de chambre de Genève

ci-après L'OCG

Mai 2005

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
1.1	Contexte de l'évaluation	3
1.2	Démarche	3
2.	EVALUATION	4
2.1	Correspondance entre le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques et le projet artistique et culturel de L'OCG	4
2.2	Relations entre les parties signataires	5
2.2.1	Echanges d'informations	5
2.2.2	Qualité de la collaboration entre les parties	5
2.2.3	Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3	Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1	Réalisation des engagements de L'OCG	6
2.3.2	Analyse financière	9
2.3.3	Réalisation des engagements des collectivités publiques	12
2.4	Réalisation des objectifs de L'OCG et des attentes des collectivités publiques	13
2.4.1	Attentes vis-à-vis de L'OCG figurant dans le cadre de politique culturelle des deux collectivités publiques	13
2.4.2	Objectifs figurant dans le projet artistique et culturel de L'OCG	13
2.4.3	Objectifs figurant au point 3 de l'annexe 5 de la convention	13
3.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	22
4.	ANNEXES	
	Annexe 1 : Comparaison plan financier - budgets - comptes	23
	Annexe 2 : Comptes de fonctionnement	25
	Annexe 3 : Comparaison des tableaux de bord annuels	26
	Annexe 4 : Convention de subventionnement 2002-2005	27

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le 21 mai 2002, la République et Canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association de l'Orchestre de chambre de Genève (L'OCG) ont signé une convention de subventionnement quadriennale (cf. annexe 4).

Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2005. Conformément à l'article 16 de celle-ci, une évaluation a été réalisée conjointement par les représentants des signataires au début de la dernière année de validité. Cette évaluation doit en effet servir de référence pour le renouvellement de la convention pour les années 2006 à 2009. La présente évaluation porte donc sur les années 2002 à 2004 et sur les éléments déjà connus de 2005 (budget et programme des concerts).

Début 2006 aura lieu une réunion d'information sur les comptes de L'OCG. A l'issue de cette réunion, la présente évaluation sera confirmée par l'analyse des comptes et du rapport d'activités 2005. Si cette analyse révèle des variations significatives dans les degrés de réalisation des objectifs ou de l'équilibre financier de L'OCG, un rapport d'évaluation complémentaire et distinct sera établi. Sinon, les données concernant 2005 figureront dans le rapport d'évaluation de la convention suivante.

1.2 DÉMARCHE

Ce rapport d'évaluation a été rédigé en partenariat par les représentants des signataires de la convention, qui n'ont pas fait appel à une instance d'évaluation externe. Ce choix est conforme aux dispositions de la convention et se fonde sur les constats suivants :

- Une démarche concertée permet aux acteurs de s'impliquer davantage dans l'évaluation et de renforcer leur partenariat. L'évaluation a permis de confronter différents points de vue d'acteurs ayant des tâches, des implications et des attentes diverses vis-à-vis des activités de L'OCG. Au cours des réunions, les réflexions qui ont pu être menées par les partenaires n'auraient probablement pas surgi si l'évaluateur avait été externe.
- L'évaluation d'une convention portant sur plusieurs années doit être liée à un processus qui se déroule également sur le long terme. L'OCG et les collectivités publiques se connaissent déjà depuis longtemps ; une évaluation interne permet également une évaluation continue et garantit l'application des recommandations émises dans le rapport. Une instance d'évaluation externe aurait passé énormément de temps à rassembler l'information et la documentation, à identifier les acteurs, à définir leurs relations, à recueillir et à interpréter leurs points de vue.
- Il est très délicat de déléguer à une seule instance externe une évaluation basée sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Les premiers nécessitent d'être analysés par des personnes ayant des compétences artistiques reconnues. Les seconds demandent des capacités d'analyse comptable et financière. L'OCG et les collectivités publiques ont pris soin d'intégrer des personnes ayant toutes ces compétences dans leur groupe de travail.

Les représentants de la Ville, du Canton et de L'OCG se sont réunis à quatre reprises pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes et des échanges de courriels ont complété ces rencontres.

2. EVALUATION

Ce chapitre reprend point par point les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par les deux collectivités publiques et le projet artistique de L'OCG, les charges financières liées à la gestion de l'orchestre (personnel, frais de fonctionnement, etc.) et les engagements des parties. Ces objectifs ont été évalués selon les critères établis dans l'annexe 5 de la convention.

La réalisation des objectifs a été estimée selon le modèle utilisé pour le rapport annuel de gestion de la Ville de Genève. Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1 CORRESPONDANCE ENTRE LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DES DEUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'OCG

→ La convention confirme que le projet artistique et culturel de L'OCG correspond au cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques, cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (article 1).

Atteint

Les collectivités publiques estiment :

- que le projet artistique et culturel de L'OCG est correctement dimensionné et qu'il a été réalisé de façon très satisfaisante ;
- que l'orchestre s'est bien profilé en ce qui concerne la qualité d'exécution et la programmation ;
- que les programmes de L'OCG se sont distingués de ceux des autres orchestres.

En jouant tout le répertoire écrit pour son effectif d'orchestre de chambre, L'OCG est devenu une formation flexible, utilisant les instruments anciens et les techniques « baroques », tout comme des instruments modernes, à la recherche d'une authenticité du son dans ses interprétations des œuvres classiques et modernes. Les démarches initiées et développées par son directeur artistique ont permis d'intéresser un nouveau public au Bâtiment des Forces Motrices et de s'identifier à ce lieu culturel.

Afin de permettre l'élargissement de « son vocabulaire orchestral » dans la pratique de la musique classique, L'OCG a acquis des cors et trompettes naturels, des timbales baroques, des flûtes en bois et des archets classiques. L'utilisation de ces instruments, complétés par des acquisitions effectuées par les musiciens eux-mêmes, ainsi que l'apprentissage par les membres de l'orchestre des pratiques musicales du 18^e et début du 19^e siècle, ont permis de créer un ensemble singulièrement authentique, unique à Genève et en Suisse romande, offrant ainsi au public des couleurs sonores nouvelles.

2.2 RELATIONS ENTRE LES PARTIES SIGNATAIRES

2.2.1 Echanges d'informations

→ Toute modification ou information pertinente concernant l'application de la convention sera communiquée dans les plus brefs délais et par écrit aux personnes de contact (article 17).

Atteint

L'OCG a transmis aux collectivités publiques tous les accords complémentaires signés durant la période de validité de la convention :

- une convention sur les activités pédagogiques a été signée le 23 mars 2003 avec le DIP ;
- deux conventions ont été signées avec le Conservatoire de Musique de Genève. La première, signée le 27 mai 2003, concerne l'inclusion de stages d'orchestre à L'OCG dans le cursus des étudiants. La seconde, signée le 15 juin 2004, porte sur la création de masterclasses et l'organisation de concerts en commun.

2.2.2 Qualité de la collaboration entre les parties

Les parties collaborent harmonieusement et la communication est chaleureuse. En raison de son rôle dans la programmation des concerts donnés à la Cour de l'Hôtel de Ville (et en particuliers des concerts sérénades d'été), la Ville est en outre amenée à collaborer étroitement sur un plan artistique avec L'OCG. Cette collaboration donne entière satisfaction aux deux parties concernées.

2.2.3 Remise des documents et tableaux de bord

→ Documents à remettre chaque année, au plus tard le 15 mars (article 14) :

- bilan et comptes de pertes et profits
- rapport d'activités et rapport financier de l'année écoulée,
- budget quadriennal actualisé,
- tableau de bord.

Atteint

La remise des documents par L'OCG est exemplaire (rapidité, clarté, exhaustivité).

→ Le 31 octobre 2004 au plus tard, L'OCG fournira au Canton et à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (article 10).

Atteint

2.3 RESPECT DES ENGAGEMENTS MESURABLES PRIS PAR LES PARTIES

L'OCG a défini un programme artistique pour la période de la convention en s'engageant à réaliser un grand nombre de prestations. Dans ce chapitre, la réalisation des prestations est évaluée essentiellement de manière quantitative.

En regard de ce programme quadriennal, L'OCG a présenté un plan financier portant sur les années 2002 à 2005. L'analyse des comptes par rapport à ce plan financier concerne surtout l'évolution des charges et des recettes.

2.3.1 Réalisation des engagements de L'OCG

<p>→ Réaliser chaque année les activités suivantes (article 8 et annexe 1) :</p> <ul style="list-style-type: none">– une saison de six concerts par abonnement au BFM ;– la participation à la production de l'Opéra de Chambre de Genève à la Cour de l'Hôtel de Ville ;– un ou plusieurs concerts-sérénade d'été à la cour de l'Hôtel de Ville ;– une participation à la Fête de la Musique ;– quatre concerts en collaboration avec les sociétés chorales subventionnées par le Canton ou la Ville ;– des activités d'insertion professionnelle et autres collaborations avec le Conservatoire de musique de Genève et les écoles de musique subventionnées ;– des activités d'initiation musicale dans et avec les écoles du DIP.	Atteint
<p>Concerts en collaboration avec les chorales : seules trois chorales du Cartel ont travaillé avec L'OCG. La Psalette n'a pas demandé à jouer avec L'OCG. Il y a eu des collaborations supplémentaires avec le Chœur universitaire de Genève, le Chœur universitaire de Lausanne, le Chœur du collège ainsi qu'avec d'autres chœurs de Lausanne et de Sion.</p> <p>Outre des concerts organisés pour l'enseignement primaire, L'OCG a expérimenté pour la première fois des concerts familles (Le Petit Poucet et le Carnaval des animaux), qui ont connu un succès retentissant.</p>	
<p>→ Organiser chaque année, selon ses disponibilités, toute autre activité, notamment des tournées ou des échanges en Suisse ou à l'étranger, des enregistrements de commerce ou radiophoniques, des coproductions transfrontalières (annexe 1).</p>	Atteint
<p>Tournées : L'OCG se déplace en principe une à deux fois par année à l'étranger (2001 : Marseille, Chine et Tchéquie. 2002 : Festival de Rheingau en Allemagne. 2003 : Le Caire, Alexandrie, et grande tournée dans 9 villes d'Allemagne, avec au total 13'650 spectateurs et des articles élogieux dans une quinzaine de journaux). Par ailleurs, des échanges avec les orchestres de chambre de Bâle et de Zurich ont été mis en place.</p> <p>Coproductions transfrontalières : L'OCG est allé au-delà de ses engagements avec l'Orchestre des pays de Savoie (OPS). Les orchestres ont engagé des musiciens de part et d'autre et ont organisé plusieurs concerts, au Victoria Hall, à Monthey et en France (Echirolles, Chambéry et Annecy).</p>	

Radiodiffusions et enregistrements : Espace 2 retransmet 3 à 4 concerts de L'OCG par an. 2 CD ont été réalisés avec le Concours de Genève, ainsi qu'un enregistrement avec la maison de disques allemande CPO (sortie du CD prévue en 2005).

→ Faciliter l'accès de la population aux manifestations, en particulier par des billets spécifiques (article 8).

Atteint

Afin de rendre ses concerts accessibles à toutes les catégories de publics, L'OCG pratique les tarifs suivants (saison 2004/2005) :

- catégorie A : 46.- la place, 39.- pour les Amis, AVS, chômeurs ;
- catégorie B : 39.- la place, 33.- pour les Amis, AVS, chômeurs ;
- étudiants et jeunes de moins de 26 ans : 15.- la place ;
- carte 20 ans / 20 francs : 10.- la place.

→ Solliciter tout appui financier public ou privé auquel L'OCG pourrait prétendre (article 9).

Atteint

La part d'autofinancement de L'OCG est nettement supérieure à celle de la plupart des associations subventionnées.

Les apports privés ont évolué de la manière suivante :

2002 : 247'000.-, soit 31% des produits,
 2003 : 305'459.-, soit 31% des produits,
 2004 : 422'000.-, soit 42% des produits,
 ce qui représente un taux moyen de 35%.

→ Mentionner le soutien du Canton et de la Ville sur tous les documents promotionnels (article 11).

Atteint

→ Utiliser des moyens d'affichage respectueux de l'environnement (article 11).

Atteint

→ Respecter les principes du développement durable (article 11).

Atteint

L'OCG a notamment instauré le tri du papier.

→ Avoir un effectif comportant en principe 39 musiciens titulaires (article 12).

Atteint

La liste des instruments figure dans les statuts de L'OCG (cf. annexe 7 de la convention, article 1 du règlement interne).

→ Pratiquer une politique salariale équitable et adaptée aux ressources de l'association (article 12).

Atteint

Les mesures suivantes ont pu être prises grâce à la convention :

Exercice 2002 : augmentation du barème des cachets

Après 10 ans de blocage, les cachets des musiciens ont pu être augmentés de 11,7% et l'indemnité légale de vacances de 8,33% enfin payée. L'augmentation globale se situe ainsi à +20%.

Exercice 2003 : mensualisation et assurance pour perte de gain

L'OCG introduisait au 1^{er} janvier le principe de la mensualisation des cachets, répondant ainsi à l'article 12 de la convention. Parallèlement, L'OCG introduisait l'assurance pour perte de gain en cas de maladie. Un nouveau contrat était signé avec chaque musicien prenant en compte le changement profond de calcul des salaires. L'introduction de ce système a conforté le statut de musicien professionnel et d'appartenance à L'OCG.

Exercice 2004 : introduction du 2^e pilier

L'exercice 2004 a permis de consolider le système de mensualisation et d'apporter quelques correctifs et compléments. Mais surtout, L'OCG a introduit pour tous ses musiciens titulaires le 2^e pilier, apportant ainsi la dernière pierre à l'édifice social. Afin d'éviter une diminution des cachets, L'OCG a augmenté tous les salaires de 5%, permettant le prélèvement des cotisations de la part des employés sans diminution salariale et complétant son budget des charges sociales pour assurer sa participation de 5% en tant qu'employeur. L'OCG appliquait ainsi avec une année d'avance les nouvelles dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle / LPP. La charge salariale a ainsi augmenté globalement de 10%.

→ Réaliser une étude sur la mensualisation des cachets des musiciens titulaires (article 12).

Atteint

Les musiciens ne sont plus payés au cachet depuis le 1er janvier 2003. Une convention leur garantit un salaire mensuel basé sur un taux d'occupation de 80% des services. Cela complique la gestion des services, mais améliore sensiblement les conditions salariales des musiciens. Celles-ci sont néanmoins encore en dessous du minimum syndical.

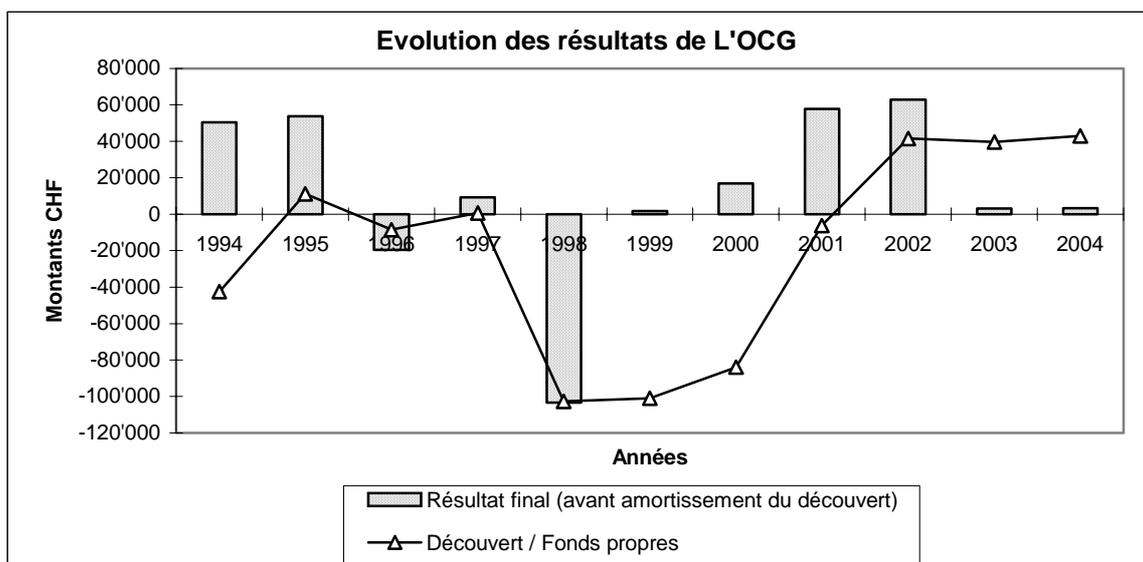
→ Respecter les dispositions de gestion particulière précisées dans l'annexe 2 de la convention.

Atteint

2.3.2 Analyse financière

(Voir également annexe 1 de ce document)

→ La valeur des prestations en nature est indiquée par les collectivités publiques à L'OCG. Elle doit figurer dans les comptes de L'OCG (article 6).	Atteint
→ L'OCG a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période quadriennale (article 15).	A évaluer après remise des comptes 2005
Les comptes de L'OCG n'ont pas été déficitaires ces six dernières années. Le déficit de 102'000 francs dont l'actuel président, M. Föllmi, avait hérité en arrivant a été entièrement résorbé à partir de 2002.	



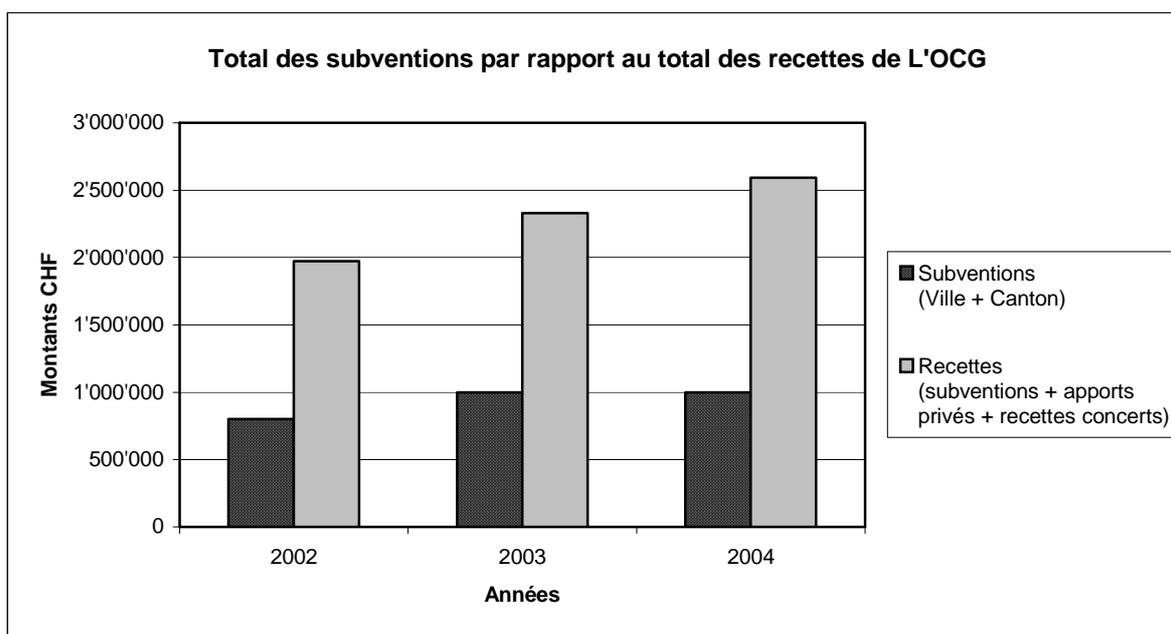
En appliquant une nouvelle politique financière particulièrement stricte, la situation difficile dans laquelle se trouvait L'OCG depuis 1997 a progressivement pu être corrigée. Avec l'appui de la Ville et du Canton de Genève à travers la convention de subventionnement, L'OCG a pu redresser la situation, tout en maintenant un contrôle serré des dépenses et en menant des actions dynamiques auprès d'autres partenaires et sponsors.

Il aura fallu cinq années pour éliminer le découvert de L'OCG (équilibre atteint en 2002). Entre-temps, le bénéfice s'est réduit, compte tenu du nombre d'activités assurées par l'orchestre, des prestations introduites en faveur des musiciens et de l'augmentation du montant des amortissements suite à l'acquisition des instruments naturels.

Ces résultats heureux n'ont pu être réalisés qu'en comprimant les dépenses au maximum et en recherchant intensivement des apports privés auprès de mécènes et de partenaires.

Le tableau ainsi que le graphique correspondant ci-dessous démontrent l'effort considérable effectué pour équilibrer les comptes de L'OCG chaque année, et l'importante recherche d'apports financiers extérieurs aux subventions.

Années	Subventions Ville de Genève	Subventions Canton de Genève	Total des subventions	Total des recettes	% des subv. par rapp. aux recettes
2002	400'000	400'000	800'000	1'972'775	41%
2003	500'000	500'000	1'000'000	2'330'889	43%
2004	500'000	500'000	1'000'000	2'594'207	39%



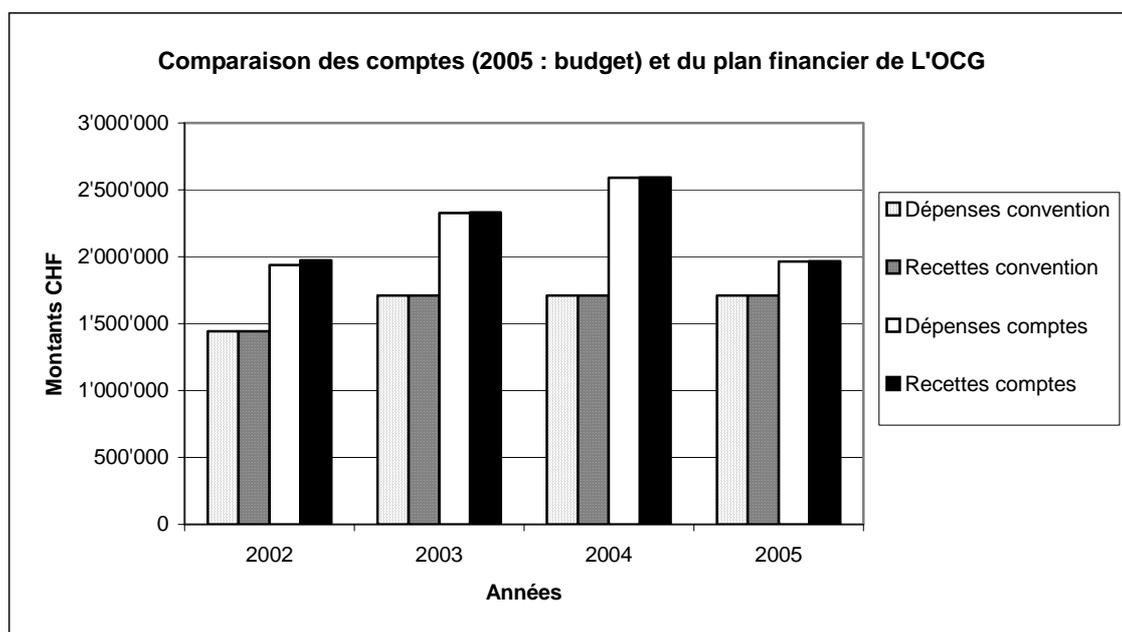
Ecarts entre les comptes (2005 : budget) et le plan financier

Des différences peuvent être observées en comparant le plan financier figurant dans la convention et les comptes annuels. En voici les raisons principales :

- Le plan financier a été élaboré en 2001 pour les quatre années de la convention. En fonction des propositions de concerts reçues chaque année par L'OCG, les budgets annuels se précisent.
- Dans le chapitre des dépenses de production, un important changement est intervenu en 2003. En effet, L'OCG a introduit un système de mensualisation des salaires des musiciens, ainsi que la convention l'y invitait. Dès lors, la présentation des comptes s'en est trouvée fortement modifiée, les salaires des musiciens ne pouvant plus être affectés de manière comptable dans les comptes de production, mais figurant de manière globale dans une seule rubrique de dépenses. Ainsi les comptes de production sont devenus bénéficiaires puisqu'ils ne prennent plus en compte les salaires, éléments majeurs dans le prix de revient d'un concert. Pour l'avenir, L'OCG modifiera son plan comptable et donc la présentation de ses budgets et comptes en conséquence.
- Une autre grande différence financière entre les budgets quadriennaux et les comptes se situe dans le compte « Promotion ». En effet, aucune contre-prestation ne figure dans les

budgets. Selon les directives du service de surveillance des organismes privés subventionnés, les invitations, les rabais/offres pour les abonnements, les offres aux partenaires, l'affichage sur les colonnes Morris (etc.) doivent être comptabilisés d'une part en charges dans les comptes de communication/promotion/contre-prestations et, d'autre part, en produits dans les comptes de billetterie. Ces contre-prestations sont inconnues avant leurs réalisations. Elles ne peuvent donc pas être budgétées à l'avance. Quant au budget de la communication, il augmente également durant l'année en cours en fonction des annonceurs progressivement acquis, ce qui ne peut pas non plus être budgété avec précision sur quatre ans.

- Enfin, L'OCG ne peut pas planifier les offres de concerts et l'évolution des partenaires quatre ans à l'avance. En 2001, L'OCG a travaillé sur la base d'une estimation prudente. Heureusement, les engagements de l'orchestre, grâce à sa qualité, ont permis d'assurer aux musiciens une activité plus importante que celle planifiée.



Il convient de relever la bonne maîtrise des salaires administratifs de même que celle des frais de fonctionnement, et cela malgré l'augmentation importante des prestations de l'orchestre.

Avec l'expérience acquise tout au long de cette première convention, L'OCG pourra mieux appréhender le prochain plan quadriennal.

2.3.3 Réalisation des engagements des collectivités publiques

→ Verser une enveloppe budgétaire pluriannuelle de 3'800'000 francs, soit en moyenne 475'000 francs par an et par collectivité (article 5).	Atteint
En 2005, le Canton a toutefois dû diminuer linéairement de 0,5% une grande partie de ses subventions, ce qui représente une baisse de 2'500 francs pour L'OCG.	
→ Accorder une réduction de 20% sur le tarif de location des salles gérées par le DAC, prestations annexes et complémentaires non comprises (article 6).	Atteint
L'OCG a bénéficié de réductions de 20% lorsqu'il a joué au Victoria Hall. Cela ne s'est produit qu'à l'occasion des concerts avec les chorales. L'OCG souhaite continuer à jouer au BFM, car cette localisation renforce son identité.	
→ Prêter gratuitement le matériel technique de scène que le DAC possède et qui est disponible (article 6).	Atteint
→ Verser les subventions annuelles en quatre fois, par trimestres et d'avance (article 7).	Partiellement atteint
Début 2004, le Canton n'a pu verser qu'un douzième des subventions car son budget n'avait pas encore été voté. Et chaque année, la Ville ne paie le premier acompte des subventions qu'à la fin du délai référendaire, soit début février. En conséquence, L'OCG a beaucoup de peine à verser les salaires de janvier.	
→ Permettre à L'OCG de bénéficier d'appuis financiers dans le cadre de conventions particulières, telle que celle qui relie L'OCG et le Comité régional franco-genevois (article 7).	Atteint
Une nouvelle convention a été signée avec le CRFG pour la période 2004-2006, assurant une subvention annuelle commune de 50'000 francs pour L'OCG et l'Orchestre des pays de Savoie (OPS).	

2.4 RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'OCG ET DES ATTENTES DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Lors de l'élaboration de la convention, en 2001, les représentants des signataires ont défini des indicateurs permettant de mesurer qualitativement les réalisations de L'OCG et les attentes des collectivités publiques (cf. annexe 5 de la convention). Ces indicateurs ont été construits à partir du projet artistique et des objectifs fixés par L'OCG (cf. article 4 de la convention).

2.4.1 Réalisation des attentes des collectivités publiques figurant dans leur cadre de politique culturelle (article 3 de la convention)

La Ville et le Canton considèrent que L'OCG a satisfait toutes les attentes formulées dans l'article 3 de la convention, à savoir :

- être une formation instrumentale spécifique ;
- proposer une approche différenciée des répertoires ;
- être complémentaire avec l'OSR ;
- établir des partenariats avec les chorales classiques ;
- mener des actions en faveur des jeunes musiciens.

2.4.2 Réalisation des objectifs figurant dans le projet artistique et culturel de L'OCG (article 4 de la convention)

Le projet artistique et culturel de L'OCG comporte les objectifs suivants :

- s'affirmer et accroître sa place dans le monde musical genevois, en développant une ligne artistique originale, susceptible d'attirer un large public ;
- se produire essentiellement dans une formation de type « Mannheim » (tous les vents groupés par 2, timbales et cordes) augmentée d'un trombone et d'une harpe ;
- mettre à l'affiche en priorité le répertoire propre à cet effectif (du XVIIIe siècle à nos jours) ;
- s'efforcer de présenter une lecture toujours plus proche des dernières connaissances musicologiques et stylistiques de la période retenue ;
- veiller à développer un langage propre, en appliquant, par un travail rigoureux et méthodique, une approche historique des œuvres présentées ;
- concrétiser cette démarche et adapter le son de l'orchestre d'une manière optimale au discours de chaque compositeur, grâce à un nouvel instrumentarium pour la musique du XVIIIe siècle.

L'analyse détaillée de la réalisation des objectifs de L'OCG montre que tous ces objectifs ont été atteints (cf. chapitres 2.3.1 et 2.4.3).

2.4.3 Objectifs figurant au point 3 de l'annexe 5 de la convention

a) Meilleure qualité d'exécution possible

Présence de chefs et solistes de renom

Tout au long des saisons, Me Michael Hofstetter a invité des musiciens apportant un complément aux recherches et aspirations musicales qu'il désire transmettre à l'orchestre. En fonction des ressources que L'OCG a pu dégager pour cet objectif, des artistes de plus en plus marquants se sont associés à L'OCG, offrant ainsi de belles rencontres riches en qualités humaines et musicales.

	Chefs	Solistes
2001-2002	Joos van Immerseel	Yvonne Naef, mezzo-soprano
		Abdel Rahman El Bacha, piano
2002-2003	Andrea Marcon	Brigitte Balleys, mezzo-soprano
		Brigitte Fournier, soprano
		Maria Mettral, récitante
		Nathalie Stutzmann, contralto
		Alexandre Rudin, violoncelle
2003-2004	Lothar Koenigs	Aldo Ciccolini, piano
	Alessandro de Marchi	Xavier Phillips, violoncelle
	Pascal Rophé	Christophe Coin, violoncelle
2004-2005	Armin Jordan	Robert Levin
	Paul Goodwin	Pieter Wispelwey
	Arnold Östman	Matthias Goerne

Reconnaissance du public

Depuis son déplacement au BFM, L'OCG a accueilli :

2000/2001	275 abonnés
2001/2002	391 abonnés
2002/2003	487 abonnés
2003/2004	505 abonnés + 100 de l'Etat = 605 abonnés
2004/2005	478 abonnés + 80 de l'Etat = 558 abonnés

Nombre d'auditeurs :

2002	: 20'743 personnes
2003	: 37'165 personnes (dont 13'650 lors de la grande tournée en Allemagne)
2004	: 30'213 personnes
Soit au total : 88'121 personnes sur une période de 3 ans	

Pour les concerts d'abonnement, plusieurs concerts ont été donnés à guichet fermé. L'OCG remplit le BFM, au point que pour la saison 2005/2006, deux concerts d'abonnement vont être dédoublés.

Reconnaissance des médias

Dans l'ensemble, L'OCG a obtenu une visibilité à travers les médias que l'on peut qualifier de bonne. Les critiques musicales que l'on retrouve essentiellement dans La Tribune de Genève et Le Temps sont excellentes et particulièrement positives par rapport à la démarche effectuée par l'orchestre.

	Tribune de Genève	Le Temps	L'Extension	Scènes magazine	Genève Le Guide	L'Hebdo	GHI
2001-2002							
Annonce	12	2		1			
Page culturelle	6	3	15	1			1
Critique	16	8					
Interview			1				
Agenda culturel		4					
2002-2003							
Annonce	13	4			1	1	1
Page culturelle	7	2	9	3			
Critique	6	5					
Interview							
Agenda culturel		6					
2003-2004							
Annonce	15	1			5	2	1
Page culturelle	3	2	9	1			
Critique	10	7					
Interview			1				
Agenda culturel		6					
2004-2005 (état au 31 mai 2005)							
Annonce	10	2	2		2		1
Page culturelle	5	1	6	1			
Critique	2	2					
Interview	1						
Agenda culturel	3	7			4		

Articles isolés :

2001-2002	2003-2004	2004-2005 (état au 31 mai 2005)
<u>Critiques :</u>	<u>Critiques :</u>	<u>Critique :</u>
1 Prestige magazine	1 Le Genevois	1 Opera International
	1 Berner Zeitung	
<u>Annonces / pages culturelles :</u>	1 Der Bund	<u>Pages culturelles :</u>
1 Stadt Region Olten	1 Freiburger Nachrichten	1 Le Nouvelliste
1 Le Courrier	1 24 Heures	1 Basellandschaftliche Zeitung
1 Wiesbadener Tageblatt	1 La Côte	
		<u>Annonces :</u>
		1 GEM
		1 Flash Loisirs
		2 RegArt
		1 Eisler Mitteilungen n°37

Tournée 2003 en Allemagne :

Critiques dans différents quotidiens allemands : 15 articles entre le 7 et le 17 mai 2003.

Nombre de tournées

L'OCG se déplace en principe une à deux fois par année à l'étranger.

2001

- L'OCG s'est rendu à Marseille fin juin pour participer au Festival d'été de la mairie du VIII^e arrondissement avec un immense concert en plein air (3000 personnes). Budget assuré par L'OCG.
- L'OCG s'est rendu en Chine à Pâques, en assurant trois concerts à Pékin dans la grande salle de la Cité interdite et un concert exceptionnel dans la grande salle de l'Opéra de Shanghai. Cette tournée a été soutenue financièrement par la Ville et l'Etat de Genève à hauteur de 100'000 francs.
- Enfin, L'OCG a participé au Festival « Sächsisch-Böhmisches Musikfest » à Dresde, Chemnitz et Osseck en Tchéquie. Budget assuré par L'OCG.

2002

- Participation au Festival de Rheingau (au Cloître d'Eberbach en Allemagne) avec un concert dirigé par Michael Hofstetter. Budget assuré par L'OCG.

2003

- En mai 2003, L'OCG a effectué sa plus grande tournée en Allemagne, accompagné par le « Tölzer Knabenchor » et le violoncelliste Alexandre Rudin. Au programme, la version intégrale du « Songe d'une nuit d'été » de F. Mendelssohn, précédé d'une symphonie de J. Haydn. Ainsi, l'orchestre a assuré 9 concerts en 10 jours dans 9 villes différentes, avec des salles exceptionnelles (Wiesbaden, au Kurhaus, Aix-la-Chapelle, Regensburg, Würzburg, Ulm, Mannheim au Rosengarten, Frankfort à l'Alte Oper, Karlsruhe au Brahmssaal et Stuttgart au Linderhalle). Cette tournée a attiré 13'650 spectateurs et suscité des articles élogieux dans une quinzaine de journaux allemands. Budget assuré par L'OCG.
- En février 2003, L'OCG a plongé dans l'histoire égyptienne en se rendant au Caire et à Alexandrie, afin de partager deux concerts avec l'Orchestre de l'Opéra du Caire. Ces deux concerts ont été placés sous le haut patronage des Nations-Unies dans le cadre de l'année du « Dialogue entre les civilisations ». Budget : participation exceptionnelle de la Ville et de l'Etat de Genève de 40'000 francs prélevés sur le Fonds culturel (Casino).
- En automne, l'orchestre a répondu à une seconde invitation de l'Egypte pour deux autres concerts avec l'Orchestre de l'Opéra du Caire. Budget assuré par L'OCG.

2004

Un projet de participation à un Festival d'été en Pologne n'a malheureusement pas abouti pour des raisons financières.

Nombre d'enregistrements

Enregistrements de CD

En 2003, L'OCG a enregistré un premier CD en collaboration avec le Concours de Genève et les montres « Bréguet » (direction : Franco Trinca). Au programme, le concerto pour piano de W.A. Mozart N° 22, avec Monsieur Sergei Koudriakov, 1er prix du Concours de Genève en 2002.

L'OCG a procédé en juin 2004 à un deuxième enregistrement, toujours en collaboration avec le Concours de Genève et les montres « Bréguet » (direction : Michael Hofstetter). Au programme, des œuvres de Haendel, Bellini, Bizet, Verdi et Massenet, avec la soprano Madame Whal Ran Seo, 2ème prix du Concours de Genève 2003.

Un troisième enregistrement, de haut vol, a été effectué en décembre 2004 avec la maison allemande CPO (direction : Michael Hofstetter). Au programme, une ouverture et les deux symphonies de Joseph Léopold Eybler.

Enregistrements radio

La collaboration avec Espace 2 s'intensifie et le nombre d'enregistrements par la radio augmente en raison de la spécificité et la qualité de L'OCG et de sa programmation.

	Concerts enregistrés par Espace 2	Autres enregistrements
2001-2002	ABO 4 du 4 février 2002	
	ABO 6 du 23 mai 2002	
2002-2003	ABO 2 du 7 novembre 2002	Concours de Genève/Montres Bréguet
	ABO 3 du 3 décembre 2002	avec Sergei Koudriakov, lauréat piano
		(disque distribué par le Concours de Genève)
2003-2004	ABO 3 du 2 décembre 2003	Concours de Genève/Montres Bréguet
	ABO 4 du 27 janvier 2004	avec Whal Ran Seo, prix du public chant
	ABO 5 du 9 mars 2004	
	ABO 7 su 8 juin 2004	(disque distribué par le Concours de Genève)
2004-2005	ABO 1 du 21 septembre 2004	Maison de disque CPO
	ABO 4 du 22 février 2005	Ouverture et symphonies 1 et 2 de J. L. Eybler (édition du CD : décembre 2005)
	ABO 6 du 10 mai 2005	
	ABO 7 du 14 juin 2005	

b) Variété dans le choix des répertoires et des oeuvres jouées

Pour se convaincre de la variété dans le choix des répertoires et des oeuvres jouées, il suffit de parcourir les programmes des saisons. Chaque saison est construite autour d'un compositeur ou d'un thème, en adéquation avec la formation de l'orchestre.

La programmation comprend en outre, à côté des oeuvres connues, des compositeurs moins connus, voire totalement oubliés, ce qui permet de mettre en perspective telle symphonie de Haydn ou de Schubert avec la production ordinaire du temps. Ou qui nous apparaît comme telle aujourd'hui, alors qu'à l'époque leurs auteurs étaient encensés.

Le volume d'activité de l'orchestre et son mode de fonctionnement le conduisent à se montrer imaginatif dans la programmation, s'il entend justifier sa place localement et son soutien par les pouvoirs publics.

Enfin, à l'occasion, l'orchestre procède à des incursions dans un répertoire plus symphonique, pour l'accueil d'un grand soliste, par exemple.

Thèmes par saison

Les concerts d'abonnement constituent le noyau des activités de L'OCG, la véritable colonne vertébrale de son projet culturel. Il convenait d'en déterminer la programmation. Me Michael Hofstetter proposait de consacrer chacune des saisons à un compositeur ou à une période servant ainsi de fil conducteur. Conformément à la Convention dans son annexe 1, les thèmes suivants ont été arrêtés :

Saison 2001/2002 : Franz Schubert

Franz Schubert est avec Mozart l'un des plus fulgurants génies de l'histoire de la musique. Beaucoup de ses œuvres n'ayant pas été jouées à Genève depuis de nombreuses années, L'OCG a décidé de les placer au centre de la première saison dirigée par Me Michael Hofstetter.

Saison 2002/2003 : Franz Joseph Haydn

Désireux de poursuivre son exploration de la musique du 18e et du début du 19e siècle, L'OCG et son directeur artistique ont décidé de dédier la saison à un grand compositeur de cette période, Franz Joseph Haydn, père fondateur de la symphonie et l'une des figures emblématiques du classicisme.

Saison 2003/2004 : Musique française du 16e au 19e siècle

Pour cette troisième saison, Me Michael Hofstetter a placé l'activité de L'OCG sous le signe de la continuité et de la nouveauté. Continuité sur le plan de l'exigence et des ambitions artistiques, nouveauté en voulant rendre hommage non pas à un compositeur particulier, mais à la musique française. Le directeur artistique a alors concocté un panorama complet des compositeurs des 16e, 17e, 18e et 19e siècles, alternant entre fleurons du répertoire et morceaux peu connus du public, dont plusieurs n'ont jamais été joués dans notre ville.

Saison 2004/2005 : Félix Mendelssohn-Bartholdy

Pour la saison en cours, le directeur artistique a porté son choix sur Félix Mendelssohn, entouré de quelques compositeurs de la même époque. Cette saison fait également la part belle à la découverte avec deux symphonies totalement oubliées de Joseph Léopold Eybler, compositeur contemporain de Mozart et Haydn.

Saison 2005/2006 : une saison jubilee : hommage à 5 compositeurs

Bien que la saison 2005/2006 ne concerne pas directement la période d'évaluation, L'OCG confirme la poursuite de sa politique artistique axée sur un thème particulier et élaborée selon un fil rouge. L'OCG va rendre hommage à 5 compositeurs dont on marquera au cours de la saison soit un anniversaire de naissance soit un anniversaire de disparition. Il s'agit de :

- Wolfgang Amadeus Mozart, né en 1756 (250 ans)
- Joseph Martin Kraus, né en 1756 (250 ans)
- Fanny Hensel-Mendelssohn, née en 1805 (200 ans)
- Michael Haydn, décédé en 1806 (200 ans)
- Robert Schumann, décédé en 1856 (150 ans)

D'illustres solistes et chefs d'orchestres spécialisés dans les périodes des compositeurs cités seront également à l'affiche.

c) Complémentarité avec les autres acteurs de la vie musicale à Genève

L'OCG, avec son directeur artistique, a développé un langage sonore propre et a acquis une identité forte, inédite en Suisse romande. La complémentarité avec les autres acteurs de la vie musicale à Genève est donc assurée.

Jusqu'en 2004, l'OSR était très réticent à transmettre ses programmes à L'OCG avant leur publication, ce qui rendait impossible une coordination des programmes des deux orchestres (œuvres, solistes et soirs de concerts). Pour la saison 2006-07 ainsi que pour les saisons suivantes, les programmes de l'OSR ont été transmis suffisamment tôt pour que L'OCG puisse en tenir compte.

Les collaborations de L'OCG avec Contrechamps et les concerts de la Ville sont par ailleurs très satisfaisantes.

d) Collaboration avec les organismes de niveau professionnel actifs dans la vie musicale genevoise

A	Collaborations avec Genève	
B	Collaborations hors de Genève	
C	Collaborations avec les chorales (GE)	
	Saison 2001/2002	
B	Théâtre du Jorat	4 spectacles à Mézières
A	Concert du Dimanche	1 concert au Victoria Hall
B	Opéra de Fribourg	14 représentations à Fribourg, Besançon, Guin et Morges
C	Société de Chant Sacré de Genève	2 concerts à la Cathédrale de Genève
C	Le Motet de Genève	1 concert au Victoria Hall
C	Le Cercle J.S. Bach	1 concert au Victoria Hall
C	Le Cantus Laetus	1 concert au Victoria Hall
A	Fête de la Musique	1 concert au Victoria Hall
A	Opéra de Chambre de Genève	4 représentations à l'Hôtel-de-Ville, Genève
A	Congrès des Harpes	2 concerts au Victoria Hall
B	Festival International de Sion	1 concert à Sion
A	Sérénade	1 concert à l'Hôtel-de-Ville, Genève
B	Festival de Rheingau	1 concert à Wiesbaden, Allemagne
	Saison 2002/2003	
B	Théâtre du Jorat	1 concert à Mézières
B	Opéra de Fribourg	13 représentations à Fribourg, Vevey, Guin Morges et Besançon
B	Orchestre de l'Opéra du Caire	2 concerts au Caire et Alexandrie, Egypte
C	Société de Chant Sacré de Genève	1 concert au Victoria Hall
A	Concert du Dimanche	1 concert au Victoria Hall
C	Le Cantus Laetus	1 concert à l'Eglise Sainte-Croix, Carouge
C	Le Cercle J.S. Bach	2 concerts au Victoria Hall
C	Le Chœur de l'Université de Genève et l'Orchestre des Pays de Savoie	1 concert au Victoria Hall
A	Opéra de Chambre de Genève	4 représentations à l'Hôtel-de-Ville, Genève
A	Concours de Genève	Enregistrement disque avec lauréat
B	Festival International de Sion	1 concert à Crans-Montana
A	Sérénade	1 concert à l'Hôtel-de-Ville, Genève
	Saison 2003/2004	
C	Le Cercle J.S. Bach	1 concert au Victoria Hall
B	Orchestre de l'Opéra du Caire	2 concerts au Caire et Alexandrie, Egypte
A	DIP Ecoles primaires	4 représentations pour les écoles et 1 concert public à la Salle Frank Martin
C	Le Motet de Genève	1 concert d'abonnement au BFM
B	Opéra de Fribourg	13 représentations à Fribourg, Genève, Guin, Lausanne et Besançon
A	Concert du Dimanche	1 concert au Victoria Hall
B	Bibliotheca Alexandrina Orchestra	2 concerts au Caire et Alexandrie, Egypte
C	Chœur du Collège (DIP)	2 concerts à Chêne-Bourg et au Grand-Lancy
C	Le Cercle J.S. Bach et l'Orchestre de Chambre de Neuchâtel	2 concerts à Genève et Neuchâtel
B	Chœur Universitaire de Lausanne	3 concerts à Lausanne

C	Société de Chant Sacré de Genève	1 concert au Victoria Hall
C	Chœur de l'Université de Genève	1 concert au Victoria Hall
A	Concours de Genève	Enregistrement disque avec lauréat et 1 concert pour la Fête de la Musique
A	Festival de Collonge-Bellerive	1 concert à Collonge-Bellerive
A	Opéra de Chambre de Genève	4 représentations à l'Hôtel-de-Ville, Genève
B	Paléo Festival	1 concert à Nyon
A	Sérénade	1 concert à l'Hôtel-de-Ville, Genève
	Saison 2004/2005	
A	Concours de Genève	1 concert privé avec lauréat au Conservatoire de Musique de Genève
C	Le Motet de Genève	1 concert en faveur du village d'Aigues-Vertes au Victoria Hall
A	Concert du Dimanche avec l'Orchestre des Pays de Savoie	5 concerts à Genève, Echiroles, Chambéry, Annecy et Monthey
A	Concours de Genève	Finale concours de cor
B	Opéra de Fribourg	12 représentations à Fribourg, Guin, Besançon et la Tour-de-Trême
C	Société de Chant Sacré de Genève	1 concert au Victoria Hall
B	Le Chœur de la Cité de Lausanne	3 concerts à Lausanne et Genève
A	DIP Ecoles primaires	4 représentations pour les écoles et 1 concert public à la Salle Frank Martin
C	Le Motet de Genève	1 concert au Victoria Hall
C	Le Cercle J.S. Bach	1 concert au Victoria Hall
C	Le Motet de Genève	1 concert d'abonnement au BFM
C	Chœur du Collège (DIP)	2 concerts au Victoria Hall
C	Chœur de l'Université de Genève et Orchestre des Pays de Savoie	1 concert au Victoria Hall
A	Opéra de Chambre de Genève	4 représentations à l'Hôtel-de-Ville, Genève
A	Sérénades	2 concerts à l'Hôtel-de-Ville, Genève

e) Participation à l'insertion professionnelle des jeunes musiciens

Nombre de jeunes musiciens engagés

L'OCG a toujours eu dans son sein de jeunes musiciens, que ce soit lors d'engagements comme titulaires, ou dans sa « réserve » de supplémentaires.

Entre 2002 et 2005, 6 concours ont eu lieu pour des postes de titulaires : quatre personnes engagées sont nées entre 1973 et 1976, et deux entre 1977 et 1981, preuve de leur jeune âge pour un métier qui exige un certain nombre d'années d'études et d'expérience.

Quant aux musiciens supplémentaires jouant régulièrement à L'OCG (au total une soixantaine), 50 ont moins de 35 ans et 11 ont même moins de 27 ans.

Il est à relever que L'OCG joue un rôle prépondérant en matière d'insertion professionnelle des jeunes musiciens dans notre canton.

f) Contribution à l'initiation musicale des élèves

L'OCG a signé une convention avec le DIP le 21 mars 2003 pour la mise en œuvre d'activités d'initiation musicale dans et avec les écoles du DIP. Une Commission de coordination avec les trois ordres d'enseignement a été créée.

Activités avec l'enseignement primaire

Une première approche a été réalisée avec la production du « Petit Poucet » d'Isabelle Aboulker, dirigée par Philippe Béran, d'abord à la Fête de la musique en 2003 puis en novembre 2003 (saison 2003-2004) à quatre reprises. Ce projet, réunissant près de 1500 élèves, s'est clôturé par un concert ouvert aux parents et aux enfants.

Sur la base de cette réussite, un deuxième programme a été construit pour la saison 2004-2005. L'enseignement primaire a proposé la présentation des « Enfants du Levant » d'Isabelle Aboulker, d'abord à la Fête de la musique, en juin 2004, puis à quatre reprises pour les élèves, plus un concert, prévu en mars 2005 (saison 2004-2005). Le projet de la Fête de la musique n'a pas pu être réalisé, car L'OCG a été sollicité par la Ville de Genève pour l'ouverture de la Fête au Victoria Hall, en collaboration avec le Concours de Genève et avec Whal Ran Seo, 2e prix du Concours.

Quant au programme pour mars 2005, le Grand Théâtre a fait opposition au projet des « Enfants du Levant », car il veut garder l'exclusivité de ce spectacle inscrit dans sa saison. En collaboration avec Philippe Béran, un nouveau programme a donc été arrêté par l'enseignement primaire, soit « Le Carnaval des Animaux » de Saint-Saëns. Il a été représenté à quatre reprises pour les élèves et une fois sous forme de concert pour les familles, avec quelques extraits des chœurs du film « Les choristes ».

Activités avec l'enseignement postobligatoire

L'enseignement postobligatoire a mis l'accent sur un prêt d'orchestre pour les chœurs des Collèges Claparède et Emilie Gourd.

La première présentation a été organisée avec Jean Mermoud, maître de musique, sur la proposition du DIP. Cette manifestation de deux concerts coïncidait avec une création du « Magnificat » de Jean Mermoud et son départ à la retraite après une longue carrière au Département. La pièce maîtresse du programme était le « Requiem » de Mozart, œuvre particulièrement prisée par les musiciens de L'OCG. Quant aux chœurs du Collège, ils étaient renforcés pour l'occasion par l'Ensemble vocal de Genève.

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La Ville, le Canton et L'OCG considèrent que le bilan de la première convention de subventionnement est largement positif. En effet, tous les objectifs fixés dans ce document ont été atteints.

L'élaboration puis la mise en oeuvre de cette première convention ont donné l'occasion à tous les partenaires d'explicitier les enjeux de leur collaboration et de renforcer leurs liens. Ces quatre années ont ainsi mis en évidence les exigences et les particularités du travail artistique de L'OCG ainsi que les attentes des collectivités publiques.

Les réunions menées au cours de l'évaluation ont été riches en discussions. Elles ont permis une analyse pertinente des besoins et des responsabilités de chacun, puis du cadre conventionnel mis en place. A l'issue de cette évaluation, il apparaît que la première convention a considérablement facilité le travail de suivi effectué par les collectivités publiques, que ce soit au niveau de la réalisation du projet artistique, de la satisfaction du public, de l'élaboration des budgets ou du contrôle des comptes.

En prévoyant l'octroi régulier d'un montant connu à l'avance (sous réserve du vote des budgets), la convention a également permis à L'OCG :

- de planifier plus précisément le programme artistique qu'il souhaite développer sur quatre ans ;
- de mettre en oeuvre une véritable politique salariale pour les musiciens ;
- de travailler plus sereinement sur un moyen terme.

Il est à noter que la rigueur du travail de l'équipe (tant administrative qu'artistique), la clarté des informations transmises par L'OCG et le professionnalisme de la gestion, qui ont été très appréciés par les représentants des collectivités publiques lors de l'évaluation de la convention, viennent d'être récompensés par le prix Michel Baettig 2005 (prix qui valorise une entreprise travaillant à la réussite d'un projet ; cette récompense reconnaît en particulier le travail de groupe, la solidarité, la loyauté et le don de soi).

Afin de prolonger un partenariat efficace et fructueux, les trois partenaires souhaitent poursuivre leur collaboration par la négociation et la signature d'une nouvelle convention pour les années 2006 à 2009. Celle-ci mettra l'accent sur le développement de la politique artistique originale entreprise par L'OCG telle que définie dans la première convention, et sur le renforcement de l'action menée par L'OCG en faveur des jeunes musiciens, tout particulièrement en collaboration avec la Haute Ecole de Musique du Conservatoire de musique de Genève.

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPARAISON PLAN FINANCIER - BUDGETS - COMPTES

	Plan financier 2002			Comptes 2002		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Productions						
Opéra de Fribourg	200'000	200'000	0	227'800	242'680	14'880
6 concerts d'abonnement	417'559	63'000	-354'559	476'560	175'105	-301'455
Opéra de chambre de Genève	40'000	40'000	0	44'790	47'720	2'930
Sérénade	40'000	25'000	-15'000	71'550	43'925	-27'625
Concert du dimanche	0	0	0	0	0	0
Accompagnement chœur (4)	200'000	160'000	-40'000	171'045	189'735	18'690
Festival	50'000	25'000	-25'000	71'215	39'910	-31'305
1 grande tournée						0
Autres concerts (Suisse, fête musique,...)				173'285	171'170	-2'115
Indemnités vacances musiciens				66'880		-66'880
Total	947'559	513'000	-434'559	1'303'125	910'245	-392'880
Augmentation des musiciens (rattrapage)			intégrée dans le prix des concerts			
Activités liées à l'orchestre	476'110		-476'110	586'012		-586'012
Amortissement instruments naturels	20'000		-20'000	20'885		-20'885
Amortissement découvert	0		0	26'310		-26'310
Couverture						
Subventions Ville de Genève		400'000			400'000	
Subventions Etat de Genève		400'000			400'000	
Sponsoring/Annonceurs		130'000			67'530	
Sponsoring affecté pour les concerts d'abos					195'000	
Total		930'000	930'000		1'062'530	1'062'530
Total général	1'443'669	1'443'000	-669	1'936'332	1'972'775	36'443

	Plan financier 2003			Comptes 2003		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Résultat
Productions						
Opéra de Fribourg	200'000	200'000	0	151'760	248'220	96'460
6 concerts d'abonnement	420'000	90'000	-330'000	329'440	168'624	-160'816
Opéra de chambre de Genève	40'000	40'000	0	12'570	49'340	36'770
Sérénade	40'000	25'000	-15'000	19'280	25'395	6'115
Concert du dimanche	50'000	30'000	-20'000	26'375	30'665	4'290
Accompagnement chœur (5)	200'000	160'000	-40'000	73'865	195'640	121'775
Festival international Sion	50'000	25'000	-25'000	15'660	33'675	18'015
3 tournées (Allemagne, 2 en Egypte)	120'000	40'000	-80'000	197'620	218'290	20'670
Autres concerts (Suisse, fête musique, concert DIP)				53'256	62'200	8'944
Enregistrement CD (Concours Genève)				12'750	31'105	18'355
Salaires musiciens noyau (+ind. Déplacement/vacances)				740'855		-740'855
Total	1'120'000	610'000	-510'000	1'633'431	1'063'154	-570'277
Augmentation des musiciens (rattrapage)	50'000		-50'000			intégrée dans les salaires musiciens
Activités liées à l'orchestre	500'170		-500'170	666'055		-666'055
Amortissement instruments naturels	20'000		-20'000	28'265		-28'265
Amortissement découvert	20'000		-20'000			0
Couverture						
Subventions Ville de Genève		500'000			500'000	
Subventions Etat de Genève		500'000			500'000	
Sponsoring		100'000			59'235	
Sponsoring affecté pour les concerts d'abos					208'500	
Total		1'100'000	1'100'000		1'267'735	1'267'735
Total général	1'710'170	1'710'000	-170	2'327'751	2'330'889	3'138

NB : Dès 2003, L'OCG a introduit un système de mensualisation des salaires des musiciens. Dès lors, la présentation des comptes est modifiée, les salaires des musiciens ne pouvant plus être affectés de manière comptable dans les comptes de production, mais figurant de manière globale dans une seule rubrique de dépenses. Ainsi, les comptes de production sont devenus bénéficiaires puisqu'ils ne prennent plus en compte les salaires, éléments majeurs dans le prix de revient d'un concert.

	Plan financier 2004			Comptes 2004		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Productions						
Opéra de Fribourg	200'000	200'000	0	90'505	199'290	108'785
7 concerts d'abonnement	420'000	90'000	-330'000	362'585	199'330	-163'255
Opéra de chambre de Genève	40'000	40'000	0	880	48'715	47'835
Sérénade	40'000	25'000	-15'000	9'760	25'000	15'240
2 concerts du dimanche + tournée OPS	50'000	30'000	-20'000	38'550	92'500	53'950
Accompagnement chœur (4)	200'000	160'000	-40'000	109'880	242'640	132'760
Festival de Bellrive	50'000	25'000	-25'000	100	20'000	19'900
1 tournée en Egypte	120'000	40'000	-80'000	23'290	1'470	-21'820
Autres concerts (Suisse, fête musique, concert DIP)				114'390	201'605	87'215
Enregistrement CD (Concours Genève + OCG)				26'545	122'267	95'722
Salaires musiciens noyau (+ind. Déplacement/vacances)				1'070'315		-1'070'315
Total	1'120'000	610'000	-510'000	1'846'800	1'152'817	-693'983
Augmentation des musiciens (rattrapage)	50'000		-50'000			intégrée dans les salaires musiciens
LPP-LAA musiciens & administration				50'455		-50'455
Activités liées à l'orchestre	500'170		-500'170	662'445		-662'445
Amortissement instruments naturels	20'000		-20'000	31'200		-31'200
Amortissement découvert	20'000		-20'000			0
Couverture						
Subventions Ville de Genève		500'000			500'000	
Subventions Etat de Genève		500'000			500'000	
Sponsoring		100'000			103'890	
Sponsoring affecté pour les concerts d'abos					337'500	
Total		1'100'000	1'100'000		1'441'390	1'441'390
Total général	1'710'170	1'710'000	-170	2'590'900	2'594'207	3'307

	Plan financier 2005			Budget 2005		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Productions						
Opéra de Fribourg	200'000	200'000	0	190'000	190'000	0
6 concerts d'abonnement (2 reprises)	420'000	90'000	-330'000	635'000	140'000	-495'000
Opéra de chambre de Genève	40'000	40'000	0	45'000	45'000	0
2 sérénades	40'000	25'000	-15'000	120'000	60'000	-60'000
Concert du dimanche	50'000	30'000	-20'000			0
Accompagnement chœur (4)	200'000	160'000	-40'000	180'000	180'000	0
Festival	50'000	25'000	-25'000			0
1 grande tournée	120'000	40'000	-80'000			0
Autres concerts (Suisse, fête musique, concert DIP)				118'000	88'000	-30'000
Total	1'120'000	610'000	-510'000	1'288'000	703'000	-585'000
Augmentation des musiciens (rattrapage)	50'000		-50'000			intégrée dans les salaires musiciens
LPP-LAA musiciens & administration				50'000		-50'000
Activités liées à l'orchestre	500'170		-500'170	605'800		-605'800
Amortissement instruments naturels	20'000		-20'000	20'000		-20'000
Amortissement découvert	20'000		-20'000	0		0
Couverture						
Subventions Ville de Genève		500'000			500'000	
Subventions Etat de Genève		500'000			497'500	
Sponsoring espéré		100'000			265'000	
Total		1'100'000	1'100'000		1'262'500	1'262'500
Total général	1'710'170	1'710'000	-170	1'963'800	1'965'500	1'700

ANNEXE 2 : COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2002	Comptes 2002	Budget 2003	Comptes 2003	Budget 2004	Comptes 2004	Budget 2005	Budget 2005 (mis à jour)
1. Frais liés aux concerts	56'320	157'360	59'320	178'840	59'320	175'585	59'320	77'000
Régisseurs	34'320	33'285	34'320	36'410	34'320	37'220	34'320	35'000
Autres frais	7'000	7'000	7'000	7'000	7'000	7'000	7'000	12'000
Promotion	15'000	117'075	18'000	135'430	18'000	131'365	18'000	30'000
2. Traitements	296'590	303'510	307'150	324'250	307'150	301'565	307'150	366'500
Directeur artistique	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	20'000	25'000	20'000
Personnel administratif	271'590	278'510	282'150	299'250	282'150	281'565	282'150	346'500
3. Fonctionnement	123'200	125'142	133'700	162'965	133'700	185'295	133'700	162'300
Fournitures/frais de bureau	10'000	7'047	10'000	8'285	10'000	12'690	10'000	12'000
Location équipement (photocopieuse, informatique)	6'000	18'000	6'000	10'805	6'000	11'935	6'000	12'000
Télécommunications	10'000	10'775	10'000	8'405	10'000	7'630	10'000	12'000
Port/affranchissement	8'000	6'320	8'000	7'325	8'000	9'295	8'000	9'000
Journaux/cotisations	500	regroupés frais bureau						
Documentation	500	regroupés frais bureau						
Assurances commerciales	2'500	2'330	2'500	2'820	2'500	3'990	2'500	7'000
Loyer + chauffage + électricité	23'000	26'390	23'000	37'685	23'000	36'175	23'000	35'400
Frais de représentation	1'000	895	1'000	2'225	1'000	1'485	1'000	4'000
Intérêts/Frais de banque	5'000	995	5'000	1'175	5'000	1'135	5'000	1'500
Frais divers (frais instruments, frais ex. précédents, etc.)	4'400	10'990	4'400	26'725	4'400	32'780	4'400	4'400
Frais de voyage directeur artistique	6'000	intégrés dans concerts	6'000	intégrés dans concerts	6'000	intégrés dans concerts	6'000	6'000
Frais du personnel	2'000	6'230	2'000	3'270	2'000	8'830	2'000	8'000
Fiduciaire	12'000	10'265	12'000	11'775	12'000	16'020	12'000	6'000
Suisa	2'000	intégrés dans concerts						
Appartement directeur artistique	12'000	8'165	12'000	5'435	12'000	4'515	12'000	6'000
Loyer salle de répétitions + chauffage (dès le 1.6.02)	12'300	12'700	22'800	22'000	22'800	22'000	22'800	22'000
Frais nettoyage bureaux	6'000	4'040	6'000	7'375	6'000	8'025	6'000	8'000
Perte de gain musiciens & administration				7'660		8'790		9'000
Totaux	476'110	586'012	500'170	666'055	500'170	662'445	500'170	605'800

ANNEXE 3 : COMPARAISON DES TABLEAUX DE BORD ANNUELS

	2002	2003	2004
Personnel :			
Musiciens (titulaires)	39	39	39
Musiciens (remplaçants)	92	90	103
Personnel administratif (postes)	3.5	4	4
Personnel administratif (fixes)	4	4	6
Personnel administratif (temporaires, stagiaires)	4	3	1
Personnel technique (postes / personnes, fixes)	1	1	1
Personnel technique (temporaires)	1	1	1
Activités :			
Nombre de concerts	36	47	48
Nombre d'auditeurs	20'743	37'165	30'213
Nombre de collaborations avec d'autres acteurs culturels	11	12	16
Nombre de retransmissions radiophoniques et d'enregistrements	6	3	6
Finances :			
Investissements			
Charges de personnel (administratif et technique)	322'000	350'000	350'000
Charges de production (musiciens, chef, chœurs et solistes)	1'036'577	1'545'707	1'700'711
Charges de fonctionnement	470'472	319'314	386'726
Charges de promotion	80'984	80'658	81'362
Total des charges	1'910'033	2'295'679	2'518'799
Subventions Ville de Genève	400'000	500'000	500'000
Subventions Etat de Genève	400'000	500'000	500'000
Autres apports publics	0	0	0
Contributions privées, sponsors et mécènes	253'412	306'859	487'339
Recettes billetterie	138'613	174'129	246'418
Ventes et produits divers	780'764	817'826	788'341
Total des produits	1'972'789	2'298'814	2'522'098
Résultat	62'756	3'135	3'299
Fonds propres	36'448	39'584	42'883
Billetterie :			
Nombre d'abonnements	487	505	478
Abonnements pris par l'Etat de Genève	0	100	80
Nombre de "billets jeunes" carte 20 ans 20 francs	0	3	8
Nombre d'invitations	143	167	160
Ratios :			
Subventions Ville & Etat / total des produits	41%	43%	40%
Subventions Ville & Etat / total des subventions reçues	100%	100%	100%
Recettes billetterie ou ventes diverses / total des produits	47%	43%	41%
Charges de personnel (adm. + musiciens + chef) / total des charges	71%	82%	81%
Charges de personnel administratif / total des charges	17%	15%	14%
Charges de fonctionnement / total des charges	25%	14%	15%